

les pensions que leur octroyaient les villes, ils ne séjournaient pas longtemps dans les mêmes lieux.

A **Yverdon**, par exemple, on compte dix médecins qui se succèdent de 1554 à 1600.

Ce sont d'après Crottet („Histoire et annales d'Yverdon) :

En 1554 Maître *Pontet* de Pontarlier.

„ 1573 médecin *Régnier*.

„ 1582 *Pierre-Antoine Perrotin*.

*Jean Cuvra*, chirurgien de St-Maurice, reçoit un logement, un lit garni et 100 florins pour le traitement des pestiférés.

En 1584, *Flamand, Honoré*, docteur en médecine reçoit pour sa pension annuelle 60 florins et demi-muid de froment.

En 1589, on supprime la pension du médecin *Menaud*, parce qu'il s'absente ordinairement de la ville.

*Melchie Senghauber* est nommé médecin de la ville, et *Pierre du Meurier* barbier ou chirurgien. En 1593 *Joseph Aubert* de Genève, docteur et apothicaire, est pensionné par la ville. *Michel de Mouchy* visite assidûment les pestiférés. En 1599, le Dr *La Tenotte*, dit *Duport* de Genève est autorisé à aller en Allemagne pour imprimer ses livres et acheter des drogues. Ce médecin rentre à Genève en 1608, mais revient à Yverdon où il meurt en 1614, en donnant tout son bien à l'hôpital.

**Moudon.** M. B. *Dumur*, compulsant un rôle des habitants de Moudon, dressé en 1550, trouve dans cette ancienne capitale du Pays de Vaud un prédicant, un diacre, 6 notaires et des personnes de professions diverses, mais pas l'ombre d'un médecin. Il faut croire, ajoute-t-il, que *Loys Gay*, surnommé *des Gottes*, barbier au quartier du Pont, était reconnu capable de doser une potion suivant toutes les règles de l'art, et que son collègue *Claude de Lylaz*, barbier à la rue du Chastel, savait manier la lancette. Peut-être que celui qu'on appelait poliment „l'exécuteur de la justice“ fournissait au besoin, dans les cas graves, quelque „graisse mystérieuse“ ou qui sait „quelque bout de corde de pendu“.

M. Milliod signale, d'après les registres Piccard, à Moudon :

En 1553, *Arnail*, médecin.

En 1562, *Politanus*, médecin.

En 1568, *Escollet* ou *Scollet*, marron pour la peste, originaire de Châlons (Champagne).

En 1569, *Come*, chirurgien.

En 1590, *Alexis* ou *Alia*, originaire d'Italie.

**Payerne.** 1543. On établit une pension de 100 florins, deux muids de messel et autant de froment en faveur de *Claude Berthoz*, barbier et bourgeois de

Payerne, chargé de „saigner pour rompre la peste ceux qui en seraient atteints; il pourra demander pour chacun qu'il traitera 3 gros; la ville paiera pour les pauvres“.

1547. La ville ayant désiré avoir un docteur en médecine, LL. EE. accordent 100 florins de pension à *Jean Blécheret*, citoyen de *Lausanne*, auquel le Conseil décide de donner, en outre, chaque année, quatre muids de froment, trois d'avoine et le logement en la grande maison de la ville près de la chapelle. Pour une *recette* il pourra demander, aux gens de la Seigneurie de Payerne, deux gros, pour une visite trois gros. En même temps, on fournira une pension d'un muid de froment à un apothicaire qui tiendra la boutique en la grande maison avec Monsieur le docteur.

En 1567—73, *Le Tissier*.

En 1573, *Vigny*, médecin.

En 1578, *Starpin* ou *Sterpin*, médecin.

En 1579—94, *Quidort*, chirurgien.

En 1580, *Lutzius*, chirurgien.

En 1580, *Gabard*, médecin.

En 1584, *Argier*, médecin, de Montpellier.

En 1581—86, *Turnus*, chirurgien, de Playnemerck.

En 1587—91, *Sarrasin* ou *Sarrezin*, médecin originaire de Le Chenit (France).

En 1592, *Musculus* ou *Masculus*, chirurgien.

En 1593, *Penrel* ou *Peurel*, médecin, des Grisons.

Suivant Mathias Mayor („Revue suisse“ 1843, p. 445), le célèbre *Paracelse* aurait séjourné à Payerne vers 1530.

A **Aigle** (Extrait du Registre du Conseil d'Aigle, le 13 juin 1568) : „Touchant certain personnage honorable, docteur et médecin du pays de Vallois, a été arrêté que de grâce il puisse loyer (louer) maison et buttique icy au dict Aigle et desmurer le terme qu'il sera agréable es dits bourgeois, vivant et exerçant honnestement son mestier. Luy donnant aussi semblable liberté que quand il ne luy plaira desmurer, qu'il s'en puisse retirer ailleurs à son bon plaisir et vouloir.“

A **La Sarraz**, en 1590, *de Chastoney* était barbier-chirurgien.

#### A **Avenches** :

En 1565—66 le barbier *Umbert Bergeret* reçoit de LL. EE. 2 coupes de seigle à bas prix, soit pour 3 fl. (Comptes du bailli d'Avenches.)

En 1588—91, *Müller* ou *Kärster*, chirurgien.

En 1596—1640, *Haar*, chirurgien.

#### **Rolle** avait pour chirurgien :

En 1527, *Quidort, Abraham*, de Frasino.

**Morges** avait :

En 1562, *Le Doyen*, chirurgien.

En 1596, *Du Meunier, Pierre*, chirurgien.

**Vevey.** Le 5 septembre 1542, on établit un médecin des pestiférés à Vevey. C'est ensuite de la peste de 1565 que le Dr *Warneri* vint. (Man. du Conseil.)

10 juin 1568. A été reçu en cette ville le Dr *Warneri*, professeur en médecine; on lui donne, en attendant qu'il puisse s'entretenir avec sa famille, un char de vin blanc et 10 florins. (Man. du Conseil de Vevey 12, fol. 96.)

En 1547, *Honnête-Claude Bollief*, apothicaire, à Vevey. (Recettes de la châtellenie de Vevey.)

Le 3 septembre 1551, le salaire du médecin de l'Hôpital de Vevey était de 6 écus. (Man. 1551, fol. 360.)

En 1561—62, on a payé au barbier de Vevey pour soigner de la petite vérole un pauvre garçon dont le père a été tué, 10 florins. (Comptes du bailli de Chillon et Vevey.)

1567—68. Un Maître *Jörg*, barbier à Vevey, commet un meurtre (Ib.).

*Sarrazin*, chirurgien, reçu par la ville, logé et entretenu par elle dès le 29 décembre 1591. (Man.)

**Lausanne.** 1528. Le salaire annuel du médecin de Lausanne est de 25 florins (fr. 136. 25).

1529. *Ravier* (Spectable Seigneur Benoît), docteur en art et médecine, est élu boursier de Lausanne le 5 décembre 1529.

1553. Le salaire du médecin est à raison de 40 écus d'or par an en temps de peste (fr. 801. 65).

Le célèbre médecin *Conrad Gessner* de Zurich resta pendant 3 ans (1537—1539) à Lausanne comme professeur de grec et de morale. Il y publia une édition de Galien et y traduisit en latin des œuvres d'Élien. Il y travaille encore à son : *Thesaurus Jeronymi Philiatræ de remediis secretis* et à ses deux livres „de Thermis et fontibus medicatis Helvetiæ“ („Biograph. nat.“, *E. Secretan*, 1873, t. II, p. 44).

*Jehan Volat*, de Chambéry, ministre à Lonay dès 1537, pratiquait en même temps la médecine. Il y a une lettre de lui dans le livre de Benedict Textor sur la Pestilence (Lyon 1551).

*Benoyt Comte* (Beatus Comes), natif de Donzères en Dauphiné, était au service du duc de Savoie avant d'embrasser la Réforme. C'était de 1538 à 1545 le collègue de Viret comme pasteur de Lausanne, mais cette dernière année il quitta le ministère pour se vouer à l'exercice de la médecine, qu'il avait déjà pratiquée pendant son ministère. Par son mariage avec la veuve de Georges de Chissey, il devint à la même époque *Seigneur de Mex*. Comte passait pour un habile praticien et l'on venait le consulter de loin. Plus d'une

fois, son dévouement en temps de peste lui valut des gratifications officielles, en particulier de la part du Conseil de Lausanne en 1567-68. C'est aussi dans l'exercice de son art et pendant l'une de ces épidémies qu'il mourut à Payerne en octobre 1578.

Au jugement de Gessner, c'était un homme d'un commerce très agréable. Il avait été secrétaire du duc de Savoie et fut accusé par les catholiques d'avoir fui aux Allemagnes en emportant certains titres qui appartenaient à son maître. Il avait aussi, disait-on, „retiré toutes les recettes qu'il pouvait happer, tant de médecins que de chirurgiens de son maistre“ et s'en servait pour expérimenter sur chacun. Mis en prison, Comte fut reconnu innocent (voir *Herminjard*, „Correspondance des Réformateurs“, n° 812, note I).

*Jacques Blécheret* de Lausanne avait fait ses études à Montpellier, où il était en 1534-35 „procureur“ des bacheliers et étudiants. En mai 1543, il est nommé „médecin de la ville de Lausanne“ aux conditions suivantes : jouissance d'une maison avec ses appartenances, en temps de peste 40 écus au soleil par an, en temps non suspect de peste 10 écus; en outre, pour une saignée, il a droit à 2 bons testons de la part d'un noble, ou seigneur du conseil, ou autre bon et riche bourgeois, et à 6 sols de toutes autres „moindres personnes“ sans préjudice des autres avantages jouxte le bon vouloir des malades. De 3 en 3 ans il se présentera en Conseil pour faire renover et rafraîchir icelle pension. Il est tenu de résider à Lausanne, sous réserve de pouvoir sortir de ville pour aller visiter d'autres malades.

On le retrouve encore mentionné en 1553 et en 1556 comme médecin et à la même époque il était assesseur du consistoire de la ville. En 1559 il est *diacre* à Orbe, pour quelques mois, au grand regret de sa femme, une Diesbach de Berne. Pierrefleur dans ses mémoires dit que Blécheret „n'entendait guère ou pour bien peu en l'office de prédication“, mais qu'„il était fort en honneur à cause de sa science“. En 1561, MM. du Conseil de Lausanne l'établissent *ministre des pestiféreux*, à charge de se trouver le dimanche à l'hôpital, dans le bâtiment de l'ancien couvent de la Madeleine, pour faire la prière et „consoler les pauvres malades par la parole de Dieu“. M. Vuilleumier, qui nous communique ces renseignements, ignore l'année de sa mort et ignore également en quelles conditions de parenté il était avec *Jean Blécheret*, citoyen de Lausanne, établi médecin à Payerne en 1547.

Il ne serait pas impossible que, malgré la différence des prénoms Jacques et Jean, il s'agisse d'un seul et même personnage. Ce qui le ferait supposer, c'est que de 1546 à 1548, le nom de Jacques Blécheret disparaît des manaux de Lausanne, tandis que cette